

NON, la CSI n'est pas le syndicalisme que nous voulons !

Nouveau la CSI ?

La CSI (Confédération Syndicale Internationale) créée en novembre 2006 est la fusion de deux confédérations à bout de souffle, dont les actions, depuis un demi siècle, sont inexistantes, limitées à des protestations officielles et des dénonciations solennelles. La CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) et la CMT (Confédération Mondiale du Travail) se sont dissoutes la veille de la création de la CSI et une partie des organisations a adhéré le lendemain à la CSI. Celle-ci n'est donc pas une nouveauté. La CSI est d'ailleurs dirigée par Guy Ryder, l'ancien secrétaire général de la CISL.

Unitaire la CSI ?

Certaines organisations ont refusé de rejoindre la CSI, d'autres y sont allées faute de mieux. La CSI a une attitude bien moins unitaire qu'elle veut le faire croire, elle refuse le dialogue avec certaines organisations, méprise la FSM (Fédération Syndicale Mondiale d'orientation anticapitaliste) qui regroupe encore 100 millions de syndiqués. Elle a aussi pris des précautions statutaires pour exclure les organisations adhérentes qui deviendraient gênantes.

Un syndicalisme de sommet, lié aux institutions de la mondialisation.

Le programme de la CSI est flou et archi-consensuel : condamner le travail des enfants, limiter la pauvreté, refuser le racisme... qui pourrait être contre ?

La CSI montre une confiance inébranlable dans les organismes internationaux (ONU, OMC...) ce qui semble indiquer sa volonté de privilégier des actions de lobbying et de représentation dans des instances dont on mesure depuis des décennies au mieux l'inefficacité, au pire, l'activité néfaste pour les peuples. Sa stratégie est toute entière axée vers la recherche d'une "meilleure gouvernance" du système existant, et non sa mise en cause. Au final, la CSI se voit en bonne conseillère des transnationales et des gouvernements, en quasi-osmose avec eux : pour changer les choses, " le dialogue avec ces institutions doit être mené à bien " ! (Programme, p.3). Cela conduit Guy Ryder à définir comme priorité stratégique l'obtention « d'un système minimal de protection pour garantir un système minimal de droits", ambition extrêmement limitée en terme de conquêtes et de progrès sociaux. La CSI renonce à s'opposer aux délocalisations : "on ne peut arrêter les délocalisations, mais on peut essayer de mettre en place des règles du jeu pour que ces changements soient acceptables. »

Un syndicalisme centralisé et peu démocratique.

Selon les statuts, la direction de l'organisation peut décider à loisir si les propositions ou les amendements des organisations membres peuvent être débattus ou non, si celles-ci peuvent présenter leurs positions dans les instances... La place de la FSU dans la CSI sera dérisoire et penser qu'il sera possible d'infléchir les orientations de la CSI est une illusion.

Il n'y aurait pas d'autres alternatives ?

Ne pas adhérer à la CSI ne nous contraint pas à l'isolement. Il nous faut développer des contacts avec les organisations syndicales qui luttent sur des bases revendicatives claires proches de nos orientations, organiser des convergences qui ne soient pas dictées par les institutions internationales avec lesquelles il faudrait ensuite « coopérer ».

Philippe Lestang (Coll Schuman à Halluin), Karine Van Wynendaele (Coll Michelet à Lens), Hubert Sauvage (Lyc H.Darras à Liévin), Agnès Huret (Coll M. Schumann à Pecquencourt), Jean-Luc Franchomme (Coll du Houtland à Wormhout), Samuel Dumoulin (Coll Rousseau à Avion), Francis Lecher (Lyc Lazare Carnot à Arras), Thierry Quetu (Lyc Branly de Boulogne sur Mer), Catherine Piecuch (Lyc Robespierre à Arras).

POUR UN OUI DE RAISON.

Le débat sur l'adhésion à la CSI donne lieu à des prises de position très tranchées de part et d'autre, les uns y voyant une perte d'indépendance totale, les autres, la seule possibilité d'échapper à l'isolement et l'étiollement de notre organisation syndicale. **Un vote positif paraît nécessaire, mais il faut lui donner sa juste valeur.**

Certes la future CSI est le fruit de l'union de deux organisations qui n'ont pas brillé par leur volonté de rompre des lances avec le libéralisme, certes les statuts n'offrent pas toutes les garanties d'un fonctionnement démocratique tel que nous le concevons, certes enfin la FSU ne pèsera pas bien lourd avec ses 165 000 adhérents dans un ensemble comptant 168 millions de syndiqués dans 153 pays.

Tout cela n'est pas suffisant pour rejeter l'adhésion à la CSI.

Ecartons en premier lieu les accusations historiques. La liste des erreurs et fautes des deux organisations qui se sont rapprochées est longue, mais elle ne suffit pas en soi à légitimer d'autres positions. L'autre grande organisation internationale, la FSM, a-t-elle été meilleure garante d'un fonctionnement démocratique ? Si les premières déclarations de la CSI ne bouleversent pas par leur radicalité, il est indéniable qu'elles témoignent d'une volonté d'inflexion par rapport au passé. Ce qui importe sera la vigilance et notre volonté d'exprimer ce qui nous semble juste sans jamais en rabattre de nos valeurs.

Le fonctionnement de la CSI n'est pas démocratique ? Il faut en premier lieu se souvenir qu'il s'agit d'une organisation mondiale, donc relativement technocratique, éloignée de la base et de la masse des syndiqués qui eux restent d'abord ancrés dans un cadre national. Il suffit aussi de constater la difficulté de l'unité dans l'action à l'échelon européen pour ne pas attendre de la CSI qu'elle soit le principal moteur des actions qui seront menées. Son rôle restera marginal, ce qui ne signifie pas inutile, puisque la mondialisation (des lieux de réflexion et de décision par exemple) est une réalité qu'il nous faut combattre y compris sur son propre terrain.

Les forces de la FSU sont négligeables par rapport aux géants syndicaux ? C'est vrai que le réformisme sera maître du terrain et cela pendant longtemps, le choix d'un Chêrèque pour siéger au bureau exécutif l'illustre bien, même s'il faut rappeler que Thibault lui succèdera à mi-mandat. Pour autant la FSU n'est pas l'unique représentant d'un syndicalisme de rupture et de propositions radicales s'appuyant sur des valeurs qui ne s'accommodent pas de celles prônées par le libéralisme. Nous faisons nous si peu confiance pour refuser a priori le combat des idées et renoncer à convaincre ?

Avec de tels raisonnements, ceux qui en 1947 ont accepté de rester dans la FEN en étant très minoritaires auraient-ils pris ce risque pour faire progresser leurs idées ? Il a fallu attendre 1967 pour que change la majorité au SNES et 1993 pour que la FSU l'emporte ! Comparaison n'est pas raison, mais voter oui, c'est le signe d'une volonté optimiste, celle qui doit caractériser toute démarche syndicale.

A l'inverse, quelles perspectives se donne-t-on en restant au bord du rivage parce que le navire et même le capitaine ne correspondent pas à nos souhaits ? On peut comprendre les craintes des camarades qui craignent une dénaturation de notre syndicalisme, mais il ne faut pas non plus exagérer la menace. L'appartenance à la FEN et l'existence de son projet « d'école fondamentale » bien proche du socle commun n'ont jamais été un frein à l'action du SNES, malgré toutes les menaces et pressions. Pourquoi en serait-il autrement avec une organisation internationale ? Mais dans le même temps, pourquoi se priver d'une possibilité de tribune et d'action qui peut se révéler utile en aidant à renforcer les liens avec les autres forces syndicales mondiales ? Il ne nous semble pas que la seule réponse à la mondialisation passe par des solutions de type forums altermondialistes.

Si pour longtemps les luttes continueront à s'inscrire dans un cadre national, et dans ce domaine notre liberté n'est en rien menacée (imagine-t-on sérieusement un responsable « mondial » davantage écouté par les syndiqués que le syndicat dont ils se sentent proches et responsables ?), **il ne faut pas non plus se priver de peser partout où cela est possible.** Les syndicalistes de lutte doivent se trouver là où sont les travailleurs. Or, de fait, la majorité des syndiqués français se retrouvent dans cette nouvelle organisation. Etre à la CSI, c'est vouloir se donner les moyens d'une lutte plus efficace, d'une intervention coordonnée pour la défense de nos valeurs.

Adhérer à la CSI n'est pas un gage automatique d'efficacité, et cela ne peut se faire sans donner des garanties à ceux qui doutent légitimement de cette nouvelle organisation et qui en pointent les défauts.

En tout état de cause, l'entrée de la FSU dans la CSI ne pourra se faire qu'en affirmant :

- Le respect des valeurs et principes de la FSU qui fondent un syndicalisme de transformation sociale.
- L'ouverture sans exclusive de la CSI à toutes les organisations démocratiques qui en feraient la demande.
- Le droit des organisations à maintenir leurs liens avec d'autres institutions comme la FSM, avec laquelle la CSI doit ouvrir immédiatement le dialogue

La FSU devra agir pour modifier les règles de fonctionnement de la CSI dans un sens plus démocratique.

Michel Devred (lycée Montebello - Lille), Karine Boulonne (Lycée Darchicourt – Hénin Beaumont), Noëlle Célérier (Lycée Queneau à Villeneuve d'Ascq), Arlette Despretz (Collège Marie Curie à Tourcoing)